Centre Hospitalier Simone Veil Beauvais

DECISION 91-2025

Le Directeur,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°92-783 du 06 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu l'article D6143.33 du Code de la Santé Publique relatif aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé dans le cadre de leurs compétences définies à l'article L6143-7 du même code,

Vu l'arrêté du 13 février 2023 de la Directrice Générale par intérim du Centre Nationale de Gestion portant affectation de Monsieur Patrick DÉNIEL au poste de Directeur des Centres Hospitaliers de BEAUVAIS et CREVECOEUR le GRAND,

Vu l'arrêté du 28 février 2023 de la Directrice Générale par intérim du Centre Nationale de Gestion portant affectation de Monsieur Patrick DÉNIEL au poste de Directeur des Centres Hospitaliers de BEAUVAIS et CREVECOEUR le GRAND et de CLERMONT de l'OISE,

Vu l'arrêté du 7 avril 2023 de la Directrice Générale du Centre Nationale de Gestion portant affectation de Madame Sophie ERUDEL au poste de Directrice adjointe en charge des Finances aux Centres Hospitaliers de BEAUVAIS et CREVECOEUR le GRAND et de CLERMONT de l'OISE,

DECIDE

Article 1

En l'absence de **Monsieur Patrick DÉNIEL durant sa période de congés, du Lundi 21 juillet 2025 au vendredi 1er août 2025**, **Madame Sophie ERUDEL,** Directrice des Finances pourra assurer la responsabilité du Chef d'Etablissement, dans le cadre de la gestion courante de l'Etablissement et des mesures conservatoires ou d'urgence.
A ce titre, elle reçoit délégation générale.

Article 2

La présente décision sera notifiée au Comptable public des Centres Hospitaliers de BEAUVAIS et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D 6143-33 et D 6143-35 du Code de la Santé Publique.

Fait le 1er juillet 2025.

Le Directeur,

Patrick DÉNIEL

CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS * DIRECTION *

Spécimen de signature :

Sophie ERUDEL